

# TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

---

## Liste annuelle des clients assujettis

---

### Directives pour la confection de la liste sur support magnétique

---

(v 03.2003)

#### I. INTRODUCTION

Les assujettis à la T.V.A. sont autorisés à rédiger la liste annuelle de leurs clients assujettis sur un support magnétique contenant les mêmes informations que celles qui doivent, conformément aux dispositions légales et administratives, figurer sur le document papier.

La liste sur support magnétique est confectionnée conformément aux directives décrites ci-après.

#### II. CARACTERISTIQUES DU SUPPORT MAGNETIQUE

##### 1. Types de supports magnétiques

Le support magnétique doit être:

soit une disquette 3½" formatée pour DOS/Windows  
soit un CD-ROM confectionné comme data-CD suivant la norme ISO 9660  
soit une cassette '1/2" tape cartridge'  
type: 1 bobine; dimensions ± 12 x 10,5 x 2,5 cm; 18 pistes pour 250 Mb  
ou 36 pistes pour 800 Mb ou 128 pistes pour 10 Gb  
étiquettes: labels standards (80 bytes) ou sans label  
format: fixe uniquement; facteur de blocage: 10.

##### 2. Code à utiliser: ASCII ou EBCDIC

##### 3. Longueur des enregistrements:

- variable de préférence : les enregistrements seront séparés l'un de l'autre par un "CR/LF" (carriage-return / line-feed);
- fixe: 128 bytes.

##### 4. Remarques générales

- les fichiers doivent répondre aux normes standards; les fichiers établis en format système ou au moyen d'un utilitaire de back-up ne peuvent être traités;
- la longueur des zones doit être fixe: le système de compression par la suppression d'espaces et de zéros, en séparant les zones par des virgules ou autres caractères ("delimited files"), n'est pas autorisé;
- les fichiers confectionnés en **dBase**, doivent être transmis en format SDF (commandes à utiliser: USE nom.dbf COPY TO nom.txt TYPE SDF);
- les fichiers confectionnés en **Excel**, doivent être transmis en format PRN (commandes à utiliser: ENREGISTRER SOUS, TEXTE SEPARATEUR ESPACE) (notice complémentaire disponible sur demande);

- les fichiers confectionnés en **Lotus**, doivent être transmis en format PRN (commandes à utiliser: IMPRESSION, FICHIER, OPTIONS, MARGES, GAUCHE: 0, DROITE: 128, HAUT: 0, BAS: 0; PAGE: MAXIMUM; IMPRIME);
- les fichiers confectionnés sur un système **AS400** d'IBM doivent être copiés au moyen de la commande CPYTOTAP.

### III. COMPOSITION DU FICHIER

#### 1. Généralités

Le support magnétique contient un seul fichier dans lequel est repris la liste annuelle d'un ou de plusieurs assujettis. Le nom de ce fichier est sans importance.

#### 2. Types d'enregistrements - séquence des enregistrements

Quatre types différents d'enregistrements sont prévus:

- 1° l'enregistrement "555555": c'est le premier enregistrement du fichier. Il contient l'identification du déposant du support magnétique (l'assujetti même, un fondé de pouvoirs, un bureau de logiciels, ...) et l'indication du nombre de listings repris dans le fichier.

Si le fichier ne contient qu'une seule liste, l'enregistrement "555555" peut être omis.

- 2° l'enregistrement "000000": le premier enregistrement de chaque liste reprend l'identification de l'assujetti déclarant, l'indication de l'année à laquelle se rapporte la liste et la monnaie utilisée (franc belge ou euro). En outre, cet enregistrement comprend certaines données à communiquer par les assujettis soumis au régime de la franchise de la taxe ou au régime particulier pour les exploitants agricoles.

- 3° les enregistrements "client": ils suivent directement l'enregistrement "000000".

- 4° l'enregistrement "999999": le dernier enregistrement de chaque liste reprend les totaux des chiffres d'affaires et des montants de T.V.A.

Une description de chaque type d'enregistrement est jointe (voir les annexes 1 à 4).

Quand le support magnétique contient plusieurs listes annuelles, celles-ci sont placées l'une derrière l'autre dans un seul fichier. Chaque liste commence par un enregistrement "000000" qui est suivi des enregistrements "client" et se termine par un enregistrement "999999".

#### 3. Caractéristiques des champs

Tous les champs sont décrits en format étendu (zoned), à l'exception des champs "chiffre d'affaires" et "montant des taxes" des enregistrements "client" qui peuvent aussi être définis en format 'packed' si l'on utilise le code EBCDIC.

Les champs numériques sont alignés à droite, avec remplissage des positions non utilisées par des zéros ou des espaces. Les champs alphanumériques sont alignés à gauche avec remplissage par des espaces.

Le contenu des champs dits "libres" est sans importance. Il est conseillé de remplir ces champs par des espaces.

#### 4. Montants de plus de 10 chiffres

Il est possible que pour certains clients, le montant du chiffre d'affaires et/ou le montant des taxes comporte plus de 10 chiffres, avec pour conséquence que le champ "chiffre d'affaires" et/ou "montant des taxes" est trop petit quand il est défini en format 'zoned'. Dans ce cas, il est créé un premier enregistrement reprenant '999999999' comme chiffre d'affaires et/ou montant des taxes. Si nécessaire, un deuxième, un troisième enregistrement sont créés avec les montants '9999999998', '9999999997', etc. (donc chaque fois différents), pour terminer par un enregistrement reprenant le solde nécessaire. Pour chacun de ces enregistrements, les sept premiers champs sont remplis normalement et le numéro d'ordre (premier champ) est chaque fois incrémenté d'une unité.

#### 5. Montants négatifs

Il est impératif de signer les montants négatifs.

Ceci peut être fait soit par la combinaison avec le chiffre des unités (système overpunch) d'après la table en annexe 5, soit en mettant un signe négatif (hexadécimal '2D' ou octal '055' en ASCII, hexadécimal '60' en EBCDIC) dans la première ou la dernière position de la zone.

#### 6. Montants en euro

Lorsque la liste est établie en euro, les montants doivent être exprimés avec deux décimales (eurocents) sans virgule.

Exemples:    125 EUR devient    '0000012500'  
                  125,3 EUR devient '0000012530'  
                  125,33 EUR devient '0000012533'

#### 7. Numéro de T.V.A. inconnu ou client non assujetti à la T.V.A.

Chaque assujetti à la T.V.A. doit légalement communiquer son numéro de T.V.A. à ses fournisseurs. Quand exceptionnellement le numéro de T.V.A. d'un client assujetti n'est pas connu, le champ "numéro de T.V.A. du client" est rempli avec la valeur '000000000' (neuf zéros).

En principe, les clients non assujettis à la T.V.A. ne peuvent pas être repris sur cette liste. Cependant, si pour l'une ou l'autre raison technique, le déposant ne sait pas éliminer de sa liste les clients non assujettis, ceux-ci seront repris avec un champ "numéro de T.V.A. du client" rempli par la lettre N suivie de 8 espaces.

### **IV. DEPOT DU SUPPORT MAGNETIQUE**

#### 1. Délai et lieu de dépôt

La liste annuelle sur support magnétique doit être déposée dans le délai légal prévu pour la liste sur document papier.

Le support magnétique qui ne contient qu'une seule liste, est déposé à l'office de contrôle de la T.V.A. dont relève l'assujetti déclarant.

Un support magnétique contenant plusieurs listes est déposé, *selon le cas*, à l'office de contrôle de la T.V.A. compétent pour les assujettis déclarants, s'ils dépendent tous de cet office ou à l'office de contrôle de la T.V.A. dont relève la personne qui a confectionné le support magnétique, dans le cas contraire.

Après traitement, les cassettes sont renvoyées au déposant, les autres supports magnétiques ne le sont qu'à sa demande expresse.

## 2. Mentions à apporter sur le support magnétique

Le support magnétique doit porter une étiquette reprenant les renseignements suivants:

- la mention "LISTE ANNUELLE DES CLIENTS ASSUJETTIS POUR L'ANNEE (année)";
- dans le cas d'un support magnétique contenant une seule liste: le nom, l'adresse et le numéro de T.V.A. de l'assujetti déposant;
- dans le cas d'un support magnétique contenant plusieurs listes: le nom et l'adresse du déposant, et la mention "SUPPORT MAGNETIQUE AVEC (nombre) LISTES";
- le code utilisé (EBCDIC ou ASCII);
- pour une cassette: la densité et le fait qu'elle soit "STANDARD LABELS" ou "NO LABEL" ou pour une disquette ou un CD-ROM: le software utilisé.

## 3. Note d'accompagnement

Le support magnétique doit être accompagné d'une note en trois exemplaires conforme au modèle ci-joint (voir l'annexe 6 ou 7, suivant que le support magnétique contient une seule ou plusieurs listes). Cette note doit être certifiée sincère et véritable, datée et signée par l'assujetti, par son fondé de pouvoirs, ou, dans le cas d'un support magnétique avec plusieurs listes, par le déposant.

L'office de contrôle de la T.V.A. accuse réception du support magnétique en remettant au déposant un des exemplaires de la note d'accompagnement revêtu d'une mention adéquate.

## 4. Cas particuliers

Lorsque le contenu du fichier est réparti sur plusieurs supports magnétiques, un numéro d'ordre débutant à 1 suivi du nombre total de supports doit être indiqué sur l'étiquette (ex. 1/3, 2/3 et 3/3).

Il est également possible que pour des raisons d'ordre technique ou d'organisation le déposant soit amené à remettre une liste répartie sur plusieurs sortes de supports différents (papier, disquette, CD-ROM, ...). Cette manière de procéder est autorisée pour autant que tous les supports soient remis en même temps à l'office de contrôle compétent. De plus, une note d'accompagnement séparée doit être établie pour chaque type de support magnétique.

## **V. DISPOSITIONS GENERALES**

De manière générale, tout assujetti à la T.V.A. bénéficie d'office de l'autorisation d'utiliser un support magnétique en vue de confectionner sa liste annuelle des clients assujettis.

L'Administration se réserve toutefois le droit, à tout moment, de modifier totalement ou partiellement les conditions et les formalités auxquelles l'autorisation est subordonnée ou de retirer celle-ci.

L'autorisation serait notamment retirée si les conditions et les formalités auxquelles elle est subordonnée n'étaient pas observées, si un abus ou une tentative d'abus venait à être constaté ou si une entrave quelconque était apportée à la mission des agents de l'Administration.

L'assujetti pour qui les normes ou les conditions décrites dans la présente brochure présenteraient des difficultés ou qui désirerait tester son fichier peut s'adresser à l'Administration centrale de la fiscalité des entreprises et des revenus, 6ème Service - Automatisation - T.V.A.:

par écrit: Tour Finances - boîte 61, boulevard du Jardin Botanique 50, 1010 Bruxelles  
par téléphone: M. Pascal Cuvelier 02.210.29.90  
par courriel: [pascal.cuvelier@minfin.fed.be](mailto:pascal.cuvelier@minfin.fed.be)

DESCRIPTION DU RECORD "555555"

Positions	Zones	Nombre de positions	Type (*)
01 - 06	Numéro d'ordre (= 555555)	6	N
07 - 38	Nom/dénomination du déposant	32	AN
39 - 62	Rue et numéro du déposant	24	AN
63 - 89	Numéro postal et commune du déposant	27	AN
90 - 100	(libre)	11	
101 - 110	Nombre de listes sur le support magnétique	10	N
111 - 128	(libre)	18	

(\*) N = zone numérique, AN = zone alphanumérique

DESCRIPTION DU RECORD "000000"

Positions	Zones	Nombre de positions	Type (*)
01 - 06	Numéro d'ordre (= 000000, c.à.d. six zéros)	6	N
07 - 38	Nom/dénomination du déclarant	32	AN
39 - 62	Rue et numéro du déclarant	24	AN
63 - 89	Numéro postal et commune du déclarant	27	AN
90 - 91	Préfixe 'BE' ou blancs	2	AN
92 - 100	Numéro de T.V.A. du déclarant (9 chiffres)	9	N
101 - 110	Chiffre d'affaires-VR	10	N / AN
111 - 120	Exploitant agricole	10	N / AN
121	Unité monétaire utilisée (B ou E)	1	AN
122 - 125	Année de la liste	4	N
126 - 128	(libre)	3	

Remarques:

1. Les assujettis au régime de la franchise de la taxe doivent remplir le champ 'chiffre d'affaires-VR' (positions 101-110) avec le montant de leur chiffre d'affaires.

2. Le champ 'exploitant agricole' (position 111-120) doit contenir la valeur '1' (alignée à droite) s'il s'agit d'un agriculteur qui est tenu au dépôt d'un relevé intracommunautaire.

3. Lorsque la liste est relative aux années 1999, 2000 et 2001 (la période transitoire vers l'euro), la position 121 contient un code pour l'unité monétaire : 'B' = franc belge ou 'E' = euro.

Pendant cette période, si cette position n'est pas complétée, le code 'B' sera pris par défaut. A partir de l'année 2002, le code de l'unité monétaire sera toujours 'E'.

(\*) N = zone numérique, AN = zone alphanumérique

DESCRIPTION DU RECORD "CLIENT"

Position	Zones	Nombre de positions	Type (*)
01 - 06	Numéro d'ordre (séquence à partir de 1)	6	N
07 - 38	(*) Nom/dénomination du client (ou blancs)	32	AN
39 - 62	(*) Rue et numéro du client (ou blancs)	24	AN
63 - 89	(*) Numéro postal et commune du client (ou blancs)	27	AN
90 - 91	Préfixe 'BE' ou blancs	2	AN
92 - 100	Numéro de T.V.A. du client	9	AN
101 - 110	Chiffre d'affaires (taxes non comprises)	10	N
111 - 120	Montant des taxes	10	N
121 - 128	(libre)	8	

Remarque:

A partir du listing relatif à l'année 2002 (à déposer en 2003), les données dans les champs précédés d'un astérisque peuvent être remplacées par des blancs.

(\*) N = zone numérique, AN = zone alphanumérique



DESCRIPTION DU RECORD "999999"

Position	Zones	Nombre de positions	Type (*)
01 - 06	Numéro d'ordre (= 999999)	6	N
07 - 22	Chiffre d'affaires total	16	N
23 - 38	Total des taxes	16	N
39 - 89	(libre)	51	
90 - 91	Préfixe 'BE' ou blancs	2	AN
92 - 100	Numéro de T.V.A. du déclarant (9 chiffres)	9	N
101 - 128	(libre)	28	

(\*) N = zone numérique, AN = zone alphanumérique

LES MONTANTS NEGATIFS - SYSTEME OVERPUNCH

Chiffre	ASCII (hexa-décimal)	ASCII (octal)	EBCDIC (hexa-décimal)
- 0	7D	175	D0
- 1	4A	112	D1
- 2	4B	113	D2
- 3	4C	114	D3
- 4	4D	115	D4
- 5	4E	116	D5
- 6	4F	117	D6
- 7	50	120	D7
- 8	51	121	D8
- 9	52	122	D9

Liste annuelle des clients assujettis

---

DISQUETTE/CD-ROM/CASSETTE (\*) CONTENANT UNE SEULE LISTE

---

NOTE D'ACCOMPAGNEMENT  
(à établir en trois exemplaires)

---

Nom ou dénomination et adresse de l'assujetti:

Numéro de T.V.A.:

Personne à contacter:

Numéro de téléphone:

Année au cours de laquelle ont été réalisées les opérations reprises dans la liste:

Nombre d'enregistrements "client" repris dans la liste:

Chiffre d'affaires total (taxes non comprises): , EUR (\*)

BEF (\*)

Total des taxes: , EUR (\*)

BEF (\*)

Certifié sincère et véritable,

(date)

(signature)

(nom et qualité)

Liste annuelle des clients assujettis

---

DISQUETTE/CD-ROM/CASSETTE (\*) CONTENANT PLUSIEURS LISTES

---

NOTE D'ACCOMPAGNEMENT  
(à établir en trois exemplaires)

---

Nom ou dénomination et adresse de la personne qui a établi le support magnétique:

Personne à contacter:

Numéro de téléphone:

Année au cours de laquelle ont été réalisées les opérations reprises dans la liste:

Nombre des listes annuelles contenues dans le support magnétique:

En vertu des pouvoirs qui m'ont été conférés par les assujettis désignés dans le tableau ci-joint, je déclare que les informations contenues dans le support magnétique sont sincères et véritables. (\*)

Par la présente, je déclare ne prendre aucune responsabilité quant à la validité des informations contenues dans le support magnétique, cette responsabilité restant assumée par les assujettis désignés dans le tableau ci-joint. (\*)

(date)

(signature)

(nom et qualité)

(\*) supprimer la mention inutile

ANNEXE 7  
(verso)

N°d'ordre	N° de T.V.A. de l'assujetti	Nom / Dénomination	Nombre de clients	Montant total du chiffre d'affaires (Taxes non comprises)	Montant total des taxes	Monnaie B/E